

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2025

---

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 704)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 52

présenté par

Mme Le Meur

à l'amendement n° 39 du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , et de 700 € par jour à compter du quinzième jour de retard ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose de plafonner les pénalités pour non-respect des délais à 300 euros par jour à compter du huitième jour de retard. Le prix d'entretien d'un ascenseur cabine de 4 personnes pour 6 étages est en moyenne compris entre 1,500 € et 2,000 € par an pour un contrat de base. Une pénalité au-delà de 300 euros par jour semble très disproportionnée.